



Portage salariale, droit au chômage ?

Par **samwilliam**, le **06/02/2008** à **16:17**

BonjourrrrrMa question est simple, je suis en portage salariale depuis plus d'1 ans et ma mission s'est termin  récemment. Les assedics viennent de refuser ma demande d'allocations chômage car ne prennent pas en compte le portage salariale dit non reconnu comme activit  salari  malgr  un contrat de travail en CDI, des fiches de paies avec toutes les cotisations (agirc, apec, assedic).rrrrQuels sont mes recours ? rrrrMerci pour votre reponserrrrWilliam